

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-015

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	20
Suppléants présents :	1
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 24
Février 2026

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, SARRE Michel, TARRADE Gilbert.

**SIGNATURE D'UN
AVENANT A LA
CONVENTION DE
MUTUALISATION AVEC
LA SPL « TERRES DE
LIMOUSIN »**

ABSENTS EXCUSES :

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),

SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :

- Caroline DELHAYE (Suppléant d'Emilie GILLET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick LABRUNE

Monsieur le Président rappelle qu'une convention de mutualisation a été signée au cours de l'année 2025 avec la SPL « Terres de Limousin » qui a vocation à développer l'économie touristique du territoire de la Haute-Vienne.

Il rappelle qu'il est envisagé une convergence vers une mutualisation renforcée et que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne a opté pour la solution minimale, à savoir :

- Mettre à disposition du collectif un agent 1 journée par semaine,
- Verser à la SPL une contribution financière de **5 000.00 € par an** pour financer le plan d'actions.

Monsieur le Président précise que la SPL, dans un souci de montée en charge de son activité, a sollicité, à compter de l'année 2026 :

- La mise à disposition d'un deuxième agent à hauteur d'une journée par semaine, (Proposition d'intégrer Mme Aurélie GARREAU pour prendre en charge à l'échelle du collectif de la SPL, la thématique des « Parcours mémoriel »),
- Une participation financière complémentaire annuelle de **+ 2 000.00 €** (En plus des 5 000.00 €),

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260304-2026-015-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE** de mettre à disposition de la SPL « Terres de Limousin » un deuxième agent à hauteur de 1 jour par semaine,
- DECIDE** de verser au profit de la SPL « Terres de Limousin » une participation complémentaire de **2 000.00 €**, ce qui porte la participation annuelle de la CDC Briance Sud Haute Vienne à **7 000.00 €** à compter du 1^{er} janvier 2026,
- AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la Convention de mutualisation renforcée avec la SPL « Terres de Limousin ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 4 MARS 2026

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Patrick LABRUNE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260304-2026-015-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026